



**CONSEIL
MUNICIPAL**

1^{er} septembre 2021

PROCES-VERBAL

Régulièrement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, le mercredi 1^{er} septembre 2021 à 18h30, à l'hôtel de ville, dans le respect des règles de distanciation sociale requises par l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence du Maire, **Monsieur Gilles MOURGUES**.

Outre Monsieur Gilles MOURGUES, sont présents :

- Josiane HAAS-FALANGA
- Christian ONTIVEROS
- Sandra LUCZAK
- Guillaume BARRIOL
- Marlène AUGIER
- Frédéric BLARQUEZ
- Manon NOEL
- Hugo JAUBERT
- Patrick PORTE
- Vincent LEVEQUE
- Sandrine REBUFFAT
- Sandrine AELVOET
- Bettina BERTRAND
- Richard BENEJEAN
- François CHEILAN
- André RATTIER
- Joséfa CHUECOS
- Maggie SOLER
- Jean-Louis CLOEZ
- Nelly TARLANT
- Alain JOUBERT

Absent(e)s excusé(e)s :

- Paul FARRUGIA
- Steve LEBELLE
- Marie DUMAS
- Emma SASSI
- Jérôme DELCOURT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Paul FARRUGIA à R. BENEJEAN
- Marie DUMAS à M. SOLER
- Steve LEBELLE à H. JAUBERT
- Emma SASSI à M. AUGIER
- Jérôme DELCOURT à G. MOURGUES

Secrétaire de séance :

- Manon AELVOET

Assiste également à la séance :

- Agathe FERRIERE, Directrice Générale des Services,
- Laurent JACQUEMOD, Responsable des Services Techniques

Monsieur le Maire présente au conseil Monsieur Laurent JACQUEMOD, le nouveau responsable des services techniques qui a pris ses fonctions le 1^{er} août 2021.

Il indique lui avoir confié trois missions prioritaires :

- Après une phase de diagnostic et d'observation, formuler des préconisations de réorganisation du service, afin de le rendre plus performant,
- Assurer le suivi des travaux et chantiers,
- Accompagner la montée en compétences de chacun.

Monsieur le Maire l'assure de son entier soutien, relevant le caractère conséquent des objectifs qui lui ont été assignés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet

Madame Josiane HAAS-FALANGA propose d'ajouter le mot « inappropriés » en page 3 du procès-verbal :

« Monsieur Patrick PORTE émet des observations relatives à des propos **inappropriés** rapportés en page 12 du procès-verbal de la séance du 30 mars. »

Monsieur François CHEILAN rappelle qu'il maintient ses propos, tout en souhaitant que le débat soit clos.

En dehors de ces observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers municipaux les décisions prises depuis la séance du 7 juillet, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil municipal N°76-2020 du 9 novembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire, à savoir :

N°	Date	Objet
36-2021	/	Inexistante – erreur de numérotation
37-2021	16/06/2021	Contrat de surveillance avec ALPILLES DURANCE SECURITE pour un montant de 3 780 € TTC
38-2021	21/06/2021	Contrat pour l'organisation d'un spectacle pyrotechnique le 27 juillet 2021 avec la Société IMAGINE pour un montant de 5 000 € TTC
39-2021	24/06/2021	Convention de fourrière animale avec la SPA pour un montant de 1.33 € TTC par habitant et par an
40-2021	06/07/2021	Demande de subvention auprès de l'Etat - Région Académique de PACA dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires pour un montant de 5 050 €
41-2021	13/07/2021	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement au Cabinet CITTA pour un montant de 119 375.00 € HT
42-2021	28/07/2021	Attribution du marché de désamiantage et démolition d'une friche industrielle à la Société des Carrières Vauclusienne pour un montant de 87 046.00 € HT
43-2021	30/07/2021	Travaux de rehausse du mur de clôture de la cour de récréation de l'Ecole Primaire avec FERAUD Julien pour un montant de 21 969.41 € TTC

44-2021	03/08/2021	Isolation thermique des plafonds de l'École Primaire et de l'École Maternelle avec IBC pour un montant de 27 824.00 € TTC (Ecole maternelle : 16 400 €, Ecole Primaire : 11 424 €)
45-2021	03/08/2021	Fourniture et pose de deux portails et un portillon à l'École Primaire avec la Ferronnerie Gilles REYNAUD pour un montant de 9 070 € HT
46-2021	06/08/2021	Rénovation de l'étanchéité des toitures terrasses de l'École Primaire avec VIGNE Marlon pour un montant de 32 024.50 € HT

Monsieur François CHEILAN ne remet pas en cause que les entreprises cabannaises soient retenues, mais rappelle qu'un règlement intérieur de la commande publique a été voté en 2014 par le Conseil, et qu'il n'a pas été remis en question.

Il prévoit la consultation de plusieurs entreprises pour les commandes inférieures à 40 000 € HT, de manière à obtenir 3 devis. Il demande donc à Christian ONTIVEROS si les trois devis ont été systématiquement demandés pour les commandes d'un montant significatif (25, 30 000 euros), reconnaissant que ce serait difficile pour des commandes de montants très modestes.

Monsieur Christian ONTIVEROS indique que cela a été le cas la plupart du temps (par exemple, pour l'isolation thermique des écoles). Cependant, il s'agit d'une tâche très longue et, pour certains dossiers, en raison de l'urgence de livrer les travaux avant la rentrée des classes, il n'a pas été possible d'attendre la réception de trois devis.

Monsieur le Maire rappelle que Christian ONTIVEROS a agi vite mais qu'il a respecté la réglementation. (La Directrice Générale des Services avait été interrogée pour en connaître le cadre précis).

Monsieur François CHEILAN souhaite que ces règles soient observées, mais remercie malgré tout Christian ONTIVEROS du travail effectué.

Monsieur Frédéric BLARQUEZ apporte une précision sur le spectacle pyrotechnique : il a été reporté au 4 décembre pour le marché de Noël.

3. Sujet n°1 – Convention de fourniture et livraison de repas entre la commune et l'OGEC Sainte-Madeleine

Madame Sandra LUCZAK expose qu'afin de permettre aux élèves inscrits dans les classes maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association avec l'État de bénéficier du même service de restauration scolaire que ceux des écoles publiques, l'Organisme de Gestion de l'École Catholique Sainte-Madeleine a sollicité la Ville de Cabannes pour que le service de restauration municipale assure la production des repas, au bénéfice de l'école concernée, à compter de la rentrée scolaire 2021.

L'organisation interne de la cuisine municipale permet d'assurer cette nouvelle prestation à partir de septembre 2021.

Un projet de convention entre la commune et l'OGEC a été élaboré, et a été communiqué aux conseillers en annexe de la note de synthèse.

Le projet a été soumis à la commission enfance-jeunesse du 31 août 2021 qui a émis un avis favorable. Elle n'a pas apporté de modifications au document communiqué au conseil le 25 août, en dehors de quelques fautes de frappe relevées.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les termes de la convention, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur François CHEILAN indique que son groupe n'est pas hostile au principe de ce portage de repas, après s'être assuré que le prix facturé couvrirait bien les coûts de production supportés par le restaurant scolaire, et n'est pas inférieur au prix acquitté par les parents de l'école publique. Mais il émet quelques réserves réglementaires, relatives à la responsabilité du Maire en matière de transport de marchandises. La problématique s'était posée lors de mandats précédents.

Il indique qu'il n'y a pas de réponses, puisque la question n'a été posée que la veille en commission.

Madame Sandra LUCZAK précise que la DDCSPP (autrefois la Direction des Services Vétérinaires) délivre les agréments, et a été contactée en avril 2021. Cette Direction a indiqué que le service ne se déplace plus pour contrôler les aménagements et équipements. Un dossier d'agrément a été constitué en 2008 et sera complété, le plan de maîtrise sanitaire sera actualisé.

Madame Agathe FERRIERE livre, pour une parfaite compréhension du Conseil, un rapide exposé réglementaire :

- *La réglementation européenne, complétée par la réglementation nationale, impose que les établissements manipulant et transformant des denrées alimentaires d'origine animale disposent d'un agrément. En France, cet agrément, délivré par la DDCSPP, s'impose à la cuisine centrale. L'arrêté ministériel prévoit que le dossier d'agrément est complété lors de travaux significatifs des locaux ;*
- *En revanche, pour le transport des denrées alimentaires, aucun agrément n'est imposé, mais il existe des obligations quant aux caractéristiques techniques des véhicules. Celles-ci ont pour finalité de garantir la température de conservation des aliments des denrées alimentaires : entre +2 et +8 °C pour les denrées réfrigérées, au moins +63°C pour les liaisons chaudes. Il existe des exonérations quant aux caractéristiques des véhicules pour les courts trajets (moins de 80 km sans rupture de charges, trajet de moins d'une heure). Pour autant, le véhicule du restaurant scolaire présente les caractéristiques imposées pour les trajets de plus de 80km. En outre, il est équipé d'armoires de maintien en température. La température des aliments est relevée au départ de la cuisine centrale, puis à l'arrivée au sein de la cuisine satellite, de manière à vérifier que les températures réglementaires soient observées en toutes circonstances.*

Madame Manon NOEL confirme, par expérience, qu'en cas de contrôle lors d'un transport de marchandises, les températures sont relevées.

Monsieur Patrick PORTE considère que la question de l'agrément est importante, mais que l'enjeu est également de fournir des repas de qualité aux enfants accueillis dans les restaurants scolaires : c'est ce que fait la cuisine centrale communale.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le projet de convention annexé ;

Considérant qu'il est souhaitable que les élèves inscrits dans les classes maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association bénéficient du même service de restauration scolaire que ceux des écoles publiques,

Considérant que la cuisine municipale est en capacité, tant humaine que matérielle, de produire des quantités supplémentaires au bénéfice de l'OGEC Sainte-Madeleine,

Considérant qu'il est convenu, avec l'OGEC, que la refacturation de cette prestation couvrira l'ensemble des coûts unitaires d'approvisionnement, de confection et de livraison supportés par la cuisine municipale,

Considérant l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse réunie à cet effet le 31 août 2021,

DÉCIDE

Article 1 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure la convention de fourniture et livraison de repas au profit de l'OGEC Sainte-Madeleine, telle qu'annexée à la présente délibération.

VOTE :	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 3 <i>(François Cheilan, Nelly Tarlant, Alain Joubert)</i>
---------------	------------------	-------------------	--

4. Sujet n°2 – Agriculture – création de jardins familiaux

Madame Manon NOËL expose que la Commune souhaite permettre à des ménages modestes de produire et consommer des fruits et légumes sains à faible coût, et de disposer d'un espace de détente. Elle souhaite également que les pratiquants puissent développer entre eux l'entraide et l'échange d'expérience dans un cadre organisé tout autant que convivial.

L'intérêt des jardins familiaux est multiple :

- ils jouent un rôle important dans l'alimentation et les loisirs de la vie familiale ;
- ils représentent un terrain de prédilection pour l'initiation des enfants à l'agriculture et à la protection de l'environnement ;
- ils favorisent la vie sociale et associative ;
- ils constituent un moyen efficace de gérer l'espace périurbain

La Commune, propriétaire d'un terrain de 9158 m², cadastré n°AD153 sur la Route de Cavaillon, souhaite y créer des Jardins Familiaux.

Les membres de la Commission Agriculture se sont réunis le 18 août 2021 afin d'établir les lignes directrices de ce projet qui doit voir le jour en 2022.

La Commune mettra à disposition dans un premier temps, 20 parcelles de 60 m² environ.

Chaque parcelle sera numérotée et sera équipée :

- d'un abri de jardin pour y ranger outils et matériels de jardin
- d'une vanne d'arrivée d'eau permettant l'irrigation

Le site sera clôturé et comportera :

- un parking
- des toilettes sèches
- un espace commun
- des allées de circulation

Les jardins familiaux seront mis à disposition prioritairement aux résidents cabannais :

- par l'intermédiaire d'un imprimé d'inscription
- la signature d'un règlement intérieur qui vaudra engagement
- la présentation d'une attestation d'assurance familiale de responsabilité civile
- et contre une cotisation annuelle qui sera ultérieurement fixée par délibération du Conseil Municipal.

Les membres de la Commission Agriculture ont en outre décidé :

- que seule l'agriculture biologique y serait pratiquée pour préserver les sols et la santé des jardiniers, en interdisant l'usage de produits chimiques,

- que les nuisances au voisinage seraient limitées par la réglementation des horaires, de l'usage d'outillage motorisé et par l'interdiction de brûlage de déchets, ou de stockages inappropriés,
- qu'il serait mis fin à l'occupation des parcelles que les titulaires n'entretiendraient pas suffisamment.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser à engager l'aménagement des jardins familiaux, suivant les principes ci-dessus définis décidés par la Commission Agriculture.

Monsieur François CHELAN considère qu'il s'agit d'une très bonne initiative, et que son groupe avait également inscrit ce projet à son programme. Il rappelle seulement la contrainte de ne pas agrandir le chemin de Saint-Roch.

Son groupe avait plutôt imaginé les jardins familiaux sur un terrain derrière le lotissement du Vatican, mais il n'y a pas de souci avec cette localisation.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 52-895 du 26 juillet 1952 portant modification de la législation des jardins familiaux,

Vu le Code rural et de la pêche maritime : articles L 561-1 à L 564-3

Vu l'avis de la Commission Agriculture du 18 août 2021,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**AUTORISER** le projet d'aménagement et de création de jardins familiaux sur la parcelle communale cadastrée n°AD153, suivant les principes ci-dessus définis,

Article 2 : de **PRECISER** qu'un crédit de 10 000 euros a été inscrit à cet effet au budget primitif 2021, à l'article 2312 « agencement et aménagements de terrains »,

Article 3 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces y afférant.

VOTE :	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

5. Sujet n°3 – Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois

Madame Josiane HAAS-FALANGA expose qu'avec la suppression de l'intervention des CAP en matière d'avancements de grade, la commune s'est dotée d'outils techniques pour évaluer la qualité professionnelle des agents : Ce travail de concertation, réalisé avant l'été, a fait l'objet d'une approbation unanime du Comité Technique. Ce n'est donc qu'au 1^{er} septembre qu'il a été possible d'étudier les hypothèses d'avancements.

8 agents étaient éligibles cette année, 5 ont été retenus. Les agents, promus et non promus, seront reçus individuellement pour que leur soient exposées les raisons du choix de l'avancement ou non, de manière à en faire un outil de management.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal les créations et suppressions des postes ci-après, précision faite qu'il n'était pas nécessaire de créer 5 postes dans les nouveaux grades, dans la mesure où certains agents promus viennent en remplacer d'autres sur leur précédent grade :

NOMBRE	GRADE	DATE D'EFFET
-2	Suppression de postes d'Adjoint Technique	01/09/2021
1	Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1 ^e classe	01/09/2021
-1	Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2 ^e classe	01/09/2021
1	Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ème} classe	01/09/2021
-1	Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation	01/09/2021

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDEArticle 1 : d'**APPROUVER** les créations et suppressions des postes comme ci-dessus exposées,Article 2 : de **MODIFIER** le tableau des emplois, ci-annexé, en conséquence.

VOTE :	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Affaires et communications diverses***Monsieur le Maire communique au Conseil municipal les informations suivantes :******- Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement :***

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Martine VASSAL, reçu au cours du mois d'août, qui confirme la validation de la réorientation des investissements souhaitée par le conseil municipal lors de sa séance du 23 février.

- Centre aéré :

Monsieur le Maire expose que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet CITTA comme exposé dans l'énoncé des décisions du Maire, au terme d'un concours d'architecture. La commission MAPA s'est réunie à plusieurs reprises. Elle avait décidé d'auditionner les candidats qui avaient remis les deux meilleures esquisses, et a finalement arrêté son choix sur ce groupement le 12 juillet dernier.

Le cabinet CITTA avait préalablement apporté quelques correctifs à son esquisse, suivant les demandes de la commission.

L'esquisse et le plan masse sont projetés et présentés au Conseil.

La réunion de lancement de la conception a eu lieu vendredi 27 août en présence de Sandra Luczak, Christian Ontiveros, Hugo Jaubert, le service technique et le service enfance-jeunesse.

Quelques éléments de correction de l'esquisse ont pu être abordés : création d'ouverture, suppression de la cloison amovible, alignement du patio sur le mur d'enceinte, revêtements extérieurs, sanitaires PMR extérieurs...

La prochaine réunion est fixée au 30 septembre. Elle consistera en la présentation de l'avant-projet sommaire par le groupement de maîtrise d'œuvre. Les questions relatives aux dispositifs de chauffage et climatisation envisagés seront abordées.

La demande de permis de construire devrait pouvoir être déposée à l'automne.

- Démolition du site Vilhet :

La commission MAPA, le 12 juillet également, a retenu la société SCV pour procéder à ces travaux. 14 offres avaient été remises, allant de 86 410 euros à 188 295 euros.

La réunion de préparation du chantier aura lieu mardi 7 septembre. L'entreprise a annoncé dans son offre une livraison de chantier au plus tard le 12 novembre.

(Des illustrations des bâtiments à démolir sont projetées).

- Rénovation de l'éclairage public :

Le bureau d'études Genilum a été désigné pour assister la commune dans la conduite de la rénovation de l'éclairage public.

Deux premières tranches de rénovation avaient été entreprises entre 2018 et 2020, et avaient permis de remplacer 200 points lumineux. Quelques-uns avaient été créés route d'Avignon.

La rénovation consiste à remplacer l'ensemble des luminaires par des lanternes à LED, mais aussi à remplacer certains mâts très vétustes, souvent endommagés, en particulier dans les lotissements. Le parc de luminaires de la commune était composé de lanternes à sodium, à vapeur de mercure et à iodures métalliques, très énergivores. Elles sont en outre susceptibles de devenir hors d'usage et de nécessiter un remplacement au fil de l'année, tandis que les luminaires LED ont une longévité supérieure. Les coûts de maintenance des luminaires à LED sont ainsi nettement diminués.

Le schéma directeur de rénovation, élaboré par Genilum, a été remis fin juillet. Il prévoit :

- La mise en sécurité de 18 armoires électriques,
- Le remplacement de 229 luminaires de type « urbain »
- Le remplacement de 55 luminaires de type « routier »
- 135 luminaires de type « résidentiel » (dans les lotissements) dont 123 supports dégradés et plus aux normes.

(Les types de luminaires et le schéma directeur sont projetés).

L'investissement global en tranche ferme est estimé à 320 000 euros hors taxes (quelques options

sont proposées pour 20 000 euros environ).

Actuellement, le parc d'éclairage public consomme 300 000 kWh par an, pour un coût annuel d'électricité d'environ 46 000 euros. Le bureau d'études estime que la rénovation permettra d'économiser 184 000 kWh par an.

Suivant le coût prévisionnel de l'électricité en 2026, le maître d'œuvre estime que les économies d'énergie s'élèveront à 32 000 euros par an. De plus, 2 000 euros par an seraient économisés sur la maintenance.

Le Conseil avait choisi que cette rénovation intègre le CDDA car du fait de son montant, elle n'aurait pas pu être conduite de manière globale au moyen des dossiers de proximité (plafonnés à 85 000 euros hors taxes). Cette modernisation aurait dû être menée par tranches annuelles, et les économies d'énergies n'auraient été que progressives. De plus, en lançant un marché unique, le coût unitaire des luminaires est significativement réduit.

Le dossier de consultation du marché de travaux sera finalisé de concert avec le maître d'œuvre au cours du mois de septembre.

- Autres projets inscrits au CDDA :

En dehors de ces principales actions, ont été également inscrits au CDDA les travaux de modernisation et d'équipement du restaurant scolaire. Ils ont été réalisés pour un montant de 78 000 euros hors taxes (80 000 euros ont été inscrits au CDDA)

La dernière action, pas encore engagée, est celle des études préliminaires de réaménagement du centre-bourg. Un montant subventionnable de 54 000 euros a été inscrit à cet effet. Il s'agit de faire réaliser, par un ou plusieurs urbanistes, plusieurs scénarios de réaménagement de la place, de l'îlot Vilhet et de l'espace Parisot, ce qui représente près de 3 hectares en centre urbain... Cela constitue une très belle opportunité pour Cabannes. Rares sont les communes qui disposent d'autant de foncier en hyper-centre, et donc d'autant de potentialités. Il s'agit donc de n'omettre aucun enjeu, et d'appréhender de manière transversale toutes les problématiques : qualité de vie, commerce et développement économique, accès aux services, déplacements, stationnement...

Le cahier des charges de ces études préliminaires sera rédigé de concert avec l'ensemble des membres du Bureau et de la commission urbanisme en cette rentrée, de manière à disposer d'un rendu à la fin du 1^{er} semestre 2022.

- Serveur et tablettes :

L'architecture du nouveau serveur est présentée. Elle sera partiellement accessible à l'ensemble des conseillers municipaux, qui pourront y retrouver les fichiers utiles sur leurs tablettes.

La configuration de celles-ci n'est pas achevée, mais devrait être imminente.

- Maison de retraite :

Une rencontre avec le directeur a eu lieu le 31/08, autour du projet d'agrandissement. Une maison de santé pourrait être construite, avec au-dessus des logements seniors.

La capacité de la maison de retraite sur Noves et Cabannes pourrait passer de 111 à 125 lits, soit 14 lits supplémentaires. Cabannes passerait de 38 à 52 lits, les chambres doubles seraient supprimées.

Noves accueillerait 14 places en unité Alzheimer.

Le bureau d'études qui avait travaillé sur la faisabilité avait estimé que le PPRI était bloquant, ce qui n'est pas le cas et il l'a reconnu.

François CHEILAN revient sur l'intervention de Monsieur Le Maire à propos du projet d'agrandissement de la maison de retraite. Il demande si le chiffre de 14 lits supplémentaire est pris en compte dans le dédoublement des chambres doubles.

Pour la bonne information du Conseil municipal, chaque adjoint et conseiller délégué aborde quelques dossiers en cours :

Josiane HAAS-FALANGA indique que la commune de Miramas nous remboursera la totalité des frais de formation du policier municipal muté avant l'été dans cette commune, soit la somme de 16 661€.

Un agent en CDD à temps partiel est en cours de recrutement, au titre d'un contrat aidé à 60%, pour compenser un temps partiel à l'accueil. Il aura une durée de 12 mois, à raison de 3 jours par semaine.

Manon NOËL expose que la commission agriculture a travaillé sur les friches agricoles. La commune est propriétaire de deux friches, aux Grandes Terres et derrière le lotissement du Vatican. Lorsqu'elles auront été défrichées, les autres propriétaires seront invités à remettre en état leurs parcelles. Un relevé des friches a été fait par Manon Noël. Les mesures incitatives (subventions) et les moyens contraignants seront présentés aux propriétaires.

Sandra LUCZAK indique que le centre aéré a accueilli en moyenne 40 enfants en juillet, 25 à 26 en août.

Un plan canicule en août a contraint à ne pas sortir les enfants avant 15h30. Le thème était l'écologie en juillet, l'aventure en août.

Les pépinières Joubert ont accueilli les enfants, Sandra Luczak remercie Monsieur Joubert.

Le protocole sanitaire est placé au niveau 2 pour la rentrée scolaire.

La maternelle perd 2 classes (4 classes sont maintenues au lieu de 6 jusqu'ici), 95 enfants étaient inscrits en juin, mais désormais ils sont 103.

217 enfants sont inscrits à l'école élémentaire.

Au périscolaire, une équipe complète est constituée, mais il y a plusieurs arrêts maladie de longue durée.

Le logiciel du portail famille génère de nombreux dysfonctionnements, le service envisage son remplacement.

Le guide des familles sortira prochainement.

Sandrine ALVOET expose que l'épicerie solidaire est fermée depuis le mois de mai. Depuis a été mis en place un partenariat avec les paniers solidaires de Plan d'Orgon, cela fonctionne très bien. Plusieurs familles cabannaises s'y rendent régulièrement.

Christian ONTIVEROS fait état de l'ensemble des travaux réalisés à ce jour. Il fournit une copie de la liste pour chacun des conseillers.

Frédéric BLARQUEZ indique que la rentrée associative a eu lieu, avec la contrainte du pass sanitaire.

Le forum des associations aura lieu samedi 4 septembre de 9h à 13h.

La commission fera le bilan du déroulement des fêtes, et étudiera le projet de comité des fêtes, des festivités de fin d'année, du Noël des agents.

Début octobre aura lieu la fête de la St Michel.

Monsieur le Maire remercie agents et élus car il a été possible de maintenir la plupart des fêtes. Beaucoup de communes ont préféré les annuler. Les agents se sont beaucoup investis.

Richard BENEJEAN fait état des chiffres de fréquentation de la colonie d'Auroux : 120 enfants ont été accueillis sur la période du 11 juillet au 8 août, soit un taux de remplissage de 60%. 3 000 repas ont été servis. Les enfants ont pu faire notamment du rafting, du canoë, du VTT.

Les chiffres sur les coûts de la colonie seront communiqués prochainement.

Hugo JAUBERT a effectué un rapport budgétaire semestriel. En fonctionnement, ont été engagés 63% des crédits inscrits, en investissement, 54%. Les dépenses ont été correctement engagées et maîtrisées.

Guillaume BARRIOL indique être très fréquemment sollicité par des entreprises de tous secteurs d'activité pour s'implanter à Cabannes. Il existe de belles opportunités. Un travail de terrain est à réaliser pour recenser les possibilités d'implantation. La situation géographique de Cabannes est favorable et attractive.

Il sera proposé une réflexion quant à un possible appel à projets concernant les bâtiments non démolis du site Vilhet.

Un guide des commerçants et artisans est à l'étude, une opération « esprit client » est envisagée avec la CCI et TPA.

Bettina BERTRAND communique les chiffres des dépistages Covid : 3 080 tests ont été réalisés sur la commune. A ce jour, le taux de positivité est de 5%, il était monté jusqu'à 12% au printemps. Parmi les cas positifs, il y a beaucoup de personnes vaccinées quel que soit le type de vaccin.

1 300 personnes ont été vaccinées à Cabannes.

Une réunion avec les professionnels de santé aura lieu le 2/09 autour des perspectives (3^{ème} dose notamment).

Parmi les services municipaux, seule la médiathèque est concernée par le pass sanitaire.

La rédaction du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) se poursuit.

Marlène AUGIER indique que le jumelage est en construction, l'association sera effective en 2022. Les clubs des séniors réouvrent le 2/09 avec contrôle de pass sanitaire.

Le programme des journées du patrimoine est présenté.

François CHEILAN regrette qu'il n'y ait pas eu de dépôt de gerbes pour la commémoration de la Libération de la Provence.

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas une commémoration obligatoire et que des raisons d'organisation (manque de porte-drapeaux) ont empêché exceptionnellement son organisation cette année.

François CHEILAN demande des explications sur l'absence de policiers municipaux sur la commune durant une semaine de l'été.

Monsieur le Maire répond qu'une mutation et un arrêt maladie, conjugués avec la période des congés d'été, ont été à l'origine de cette difficulté ponctuelle. La brigade de gendarmerie avait été informée préalablement, et il n'y a eu aucun dysfonctionnement durant cette période.

La séance est levée à 20h40.

Prénom NOM	PRÉSENT	ÉMARGEMENT	Prénom NOM	PRÉSENT	ÉMARGEMENT
Gilles MOURGUES	X		Bettina BERTRAND	X	
Josiane HAAS FALANGA	X		Richard BENEJEAN	X	
Christian ONTIVEROS	X		Marie DUMAS		<i>Pouvoir à M. SOLER</i>
Sandra LUCZAK	X		Steve LEBELLE		<i>Pouvoir à H. JAUBERT</i>
Guillaume BARRIOL	X		Emma SASSI		<i>Pouvoir à M. AUGIER</i>
Marlène AUGIER	X		Jérôme DELCOURT		<i>Pouvoir à G. MOURGUES</i>
Frédéric BLARQUEZ	X		François CHEILAN	X	
Manon NOËL	X		André RATTIER	X	
Hugo JAUBERT	X		Josefa CHUECOS	X	
Paul FARRUGIA		<i>Pouvoir à R. BENEJEAN</i>	Maggie SOLER	X	
Patrick PORTE	X		Jean-Louis CLOEZ	X	
Vincent LEVEQUE	X		Nelly TARLANT	X	
Sandrine REBUFFAT	X		Alain JOUBERT	X	
Sandrine ALVOET	X				